

CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2020 PROCES-VERBAL

Le quorum est atteint, 17 membres de droit sont présents, la séance est ouverte à 18h10.

M. CALVET, Proviseur adjoint est nommé secrétaire de séance

Le Proviseur rappelle aux membres de la communauté éducative l'obligation d'avoir dû réécrire le protocole de reprise d'activité sur site du lycée suite au renforcement des mesures sanitaires par la Conselleria de Sanidad de la communauté Valencienne le 2 septembre 2020. Les principales mesures auront été de modifier la structure pédagogique de l'établissement en créant des divisions supplémentaires et en implantant des salles de cours provisoires.

Modification de la structure pédagogique :

Primaire :

- pas de changement. L'organisation prévue (groupe de vie stable de 25 élèves) respecte le nouveau protocole sanitaire.

Secondaire :

- Les claustras prévus initialement pour séparer les élèves quand la distanciation de 1,5m n'était pas possible n'est plus une possibilité offerte dans le nouveau protocole. La distance interpersonnelle doit être de 1,5m. Les autorités sanitaires ont confirmé par écrit cette modification entre les 2 protocoles.
- Choix de l'établissement de maintenir les élèves en présentiel le plus possible.
- Contraintes des locaux : Le fait d'avoir peu de grandes salles implique la création de divisions supplémentaires pour réduire les effectifs par classe. Cinq divisions supplémentaires, une par niveau de la 6^{ème} à la 2^{nde}.
- Pour pouvoir créer ces divisions supplémentaires avec un budget constant, cela implique :
 - o Que les enseignements de chaque discipline soient remis aux horaires réglementaires
 - o Que les horaires des enseignements optionnels du lycée soient abaissés à deux heures au lieu de trois. Une autre possibilité était de fermer des options mais cela aurait amoindri l'offre de formation.
 - o Que certains cours soient faits à l'auditorium pour 2 groupes classes

CF tableau pour les différentes formations. La synthèse montre les coûts horaires d'enseignement, soit 24 heures.

- Les classes de 6ème fonctionneront en Groupe de Vie Stable (groupe Bulle), ce qui permet de faire abstraction de la distanciation. Cette option n'est plus possible à partir de la 5^{ème}.
- M. le Proviseur précise qu'il y aura un coût financier pour l'installation des préfabriqués qui sera financé par un prélèvement sur les fonds de réserve.

Pour répondre à différentes questions des parents d'élèves, M. le Proviseur dit que :

- Pour la Philosophie : les élèves suivront 2 heures dans l'auditorium (équipé en fonction) par groupement de deux classes, puis ils bénéficieront de 2 heures en groupe à effectif réduit (20 élèves).
- Pour l'Histoire Géographie : le principe est le même avec 2,5 heures dans l'auditorium et 1h en effectif réduit.

⇒ Les élèves apprendront l'autonomie. L'intégralité des élèves aura cours en présentiel.

- Les EDS fonctionnent déjà en effectif réduit avec un maximum de 28 élèves en H2GSP, donc pas de changement puisque plusieurs salles du lycée peuvent accueillir jusqu'à 30 élèves en respectant les mesures sanitaires.

Une discussion s'engage entre la direction et les représentants des personnels enseignants sur le choix de réduire à 2 heures les enseignements optionnels au lieu de 3 heures et sur le fait de garder la DNL pour le niveau 3^{ème}.

- M. le Proviseur rappelle que le parcours des langues est un axe fort du développement du lycée et que les décisions prises permettent de ne pas fermer des options.
- Les enseignants affirment être en désaccord avec ce choix, ils demandent que soit revu en fonction des effectifs le nombre de groupes ouverts en Allemand.

Enfin, les enseignants émettent des doutes quant au cours fait en amphitheâtre.

- M. le Proviseur précise que la décision de proposer des cours d'amphitheâtre dépend de l'établissement. En classe de terminale cela est aussi mis en place pour améliorer le travail en petits groupes et participe également à la formation des élèves vers les études supérieures. Par ailleurs, cette organisation n'impactera pas les résultats des élèves qui sont, de toutes façons, évalués selon les cours suivis et permettra que tous les cours en présentiel puissent être assurés.

La représentante du personnel STE-UGT rappelle qu'au regard de la crise sanitaire le risque demeure important tout de même.

VOTE : 12 Pour / 5 contre / 0 abstention

Investissements

- 3 classes préfabriquées supplémentaires : 2 de 75 m² et 1 de 60 m²
- Un contrat CDD en mathématiques hors tableau des emplois pour compenser de 19,5 h non positionnées par ailleurs.
- Les 6h d'anglais non consommées par le secondaire seront mises à la disposition du premier degré.

Éléments du Protocole Sanitaire mis à jour.

- Plan de circulation général pour éviter les croisements des flux.
- Dans le premier degré : prof « inhabituel » (l'anglais et l'espagnol) doit respecter la distance de 1,5 m.
- Mise à jour de la fiche infirmerie.
 - o Déplacement des infirmières en cas d'accident.
 - o Deux salles COVID.
- Les personnels enseignants demandent que soit revue la phrase concernant la prise en charge des élèves en cas de confinement concernant les obligations de cours en visio pour le secondaire.

M. le Proviseur informe les membres du Conseil qu'il ne pourra pas ne pas augmenter les frais de scolarité pour l'année à venir aux vues des dépenses déjà engagées. Aucune remarque n'est faite par aucun des membres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00 ?

Le Proviseur,

Raoul BOUTIER



Le secrétaire de séance,

Yann CALVET.

